

CONTRAT DE MAINTENANCE

Conformément à la norme suisse SN 592000 « Installations pour évacuation des eaux des biens-fonds », il est recommandé de faire contrôler régulièrement les installations d'évacuation des eaux par une personne compétente. Les compagnies d'assurances se réservent également le droit de recourir à l'exploitant en cas de dommages dus à un entretien insuffisant. Protégez donc votre investissement par un entretien régulier.

Avantages

- durée de vie largement plus élevée des pompes
- plus grande sécurité de fonctionnement
- moins cher qu'un entretien sur demande
- frais de transport inclus, sauf services de piquet
- suivi de l'entretien régulier grâce au livret de service
- rapport sur l'état lors de chaque service
- refacturation par le biais du décompte des charges

Travaux de maintenance

- contrôle du niveau d'huile et de la viscosité
- contrôle de la roue et de la bague d'usure
- vérification de l'étanchéité des points de raccordement
- vérification de l'étanchéité des organes d'arrêt
- mesure d'isolement des régulateurs de niveau et des composants électriques de la pompe
- mesure de la consommation de courant
- contrôle général et élaboration d'un rapport sur l'état



Type de contrat	Période de maintenance
1 pompe	12 mois
	24 mois
2 pompes	12 mois
	24 mois
dès 3 pompes	12 mois
	24 mois

Pour les installations difficilement accessibles ou démontables des écarts de prix seront majorés.
D'autres périodes sur demande.

Votre correspondant

Jean-François le Fur, 021 967 31 34 , jean-francois.lefur@heusser.ch

CARL Heusser AG

Alte Steinhauserstrasse 23
6330 Cham
Tel. 041 747 22 00
Fax 041 741 47 64
Info@heusser.ch

CARL Heusser SA

Rte du Grammont C56
1844 Villeneuve
Tel. 021 960 10 61
Fax 021 960 19 47
www.heusser.ch